

## Rémunération et stage ....

Par Ln, le 17/07/2004 à 10:22

Voilà, au mois de juin j'ai été en stage 15 jours chez un notaire, mais il n'habite pas dans ma région donc ça m'a coûté des frais de déplacement, logement etc ... mais c'est moi qui l'avait voulu :))

Il m'a proposé de revenir une quinzaine en aout car sa clerco ( qui s'occupe du standard téléphonique, courrier, rédaction d'actes etc ...) part en vacances .... il me parle toujours de stage :

quand je l'ai eu au téléphone il y a quelques jours je lui ai demandé si ça serait considéré comme un emploi. Il m'a dit que non, qu'ils ont l'habitude de prendre des étudiants l'été en remplacement de leur personnel et se sont des stages, avec des indemnités. J'ai fini par lui dire que je voulais savoir à quoi correspondent les indemnités pour savoir si ça vaut le coup ou non : je ne veux pas spécialement faire notaire, donc un stage de plus sur mon CV ne m'apparaît pas comme mega primordial ;), déjà en juin j'y ai laissé pas mal d'argent .....

Pour moi j'envisageais cela comme un boulot : je remplace quelqu'un ( même si je ne pourrai pas faire ce qu'elle fait) .... je vais surtout répondre au téléphone etc ..... pour moi ce n'est plus un stage : je ne rêve pas de faire standardiste.

Donc en gros je voulais avoir votre avis. en soit je me fiche qu'il ne me déclare pas comme un job, un stage me va très bien, mais je veux une rémunération conséquente : pour rembourser mon déplacement et être payé pour ce que je fais .....

Ai je tort ? ..... j'ai tellement l'habitude d'entendre que des étudiants se font avoir ..... s'il devait prendre une secrétaire pour ces 15 jours, il serait bien obligé de la payer au SMIC au minimum, non ? alors pourquoi moi j'ai droit à des "indemnités" ?

J'aimerais vraiment avoir votre avis :)).... mais je crois que s'il ne me propose pas la valeur de 2000 f je vais refuser : pour tous mes frais j'en ai pour un peu moins de 1000 f, ce qui me laisse 1000 f pour avoir travaillé 15 jours .....

J'ai une amie qui m'a dit que les indemnités pour un stage ne peuvent pas s'élever au dessus de 30 % du SMIC, sinon l'employeur se retrouve à payer des charges ( ce que lui veut éviter en ne me déclarant pas comme un job)

Je ne veux pas paraître fine bouche ;), mais je vais sans doute passer mes journées à répondre au téléphone, et désolée pour moi ce n'est pas ça un stage chez un notaire, ca c'est la solution de facilité pour eux. Au mois de juin c'est la clerco qui s'est occupée de moi, qui m'a montré pendant 15 jours pleins de trucs, vu qu'elle ne sera pas là, je ne suis pas sûre d'apprendre beaucoup de choses en plus ( à part savoir répondre au téléphone :)) et noter

:lol:

des rendez vous Image not found or type unknown)

Soyez honnête SVP, et donnez moi votre avis, ça m'aiderait .....

Il doit me rappeler dans la semaine prochaine, après avoir vu avec la comptable pour les indemnités.

8)

ah et au fait, s'il me veut c'est pas que je suis méga géniale ( quoique je n'en doute pas Image not found or type unknown)  
:lol: :lol: :lol:

Image not found or type unknown) mais c'est parce qu'il ne trouve personne ( dixit la clercc Image not found or type unknown)

:P

Merci Image not found or type unknown

**Par Ha.Ou, le 17/07/2004 à 13:36**

de deux choses l'une : qui dit stage dit, normalement, convention, en clair: le stage a une seule vocation: former. la convention doit mentionner expressément l'objet de votre stage.

il peut être indemnisé ou pas, dans la positive cette indemnisation (car il ne s'agit pas d'un salaire) ne peut excéder 30% de SMIC. dans le cas contraire on parle alors de rémunération, et là c'est selon les termes de la convention.

dans votre cas de figure, il me semble que votre notaire cherche à remplacer une personne occupant un poste réel et fixe par une personne moins qualifiée, qui n'a ni le profil ni l'expérience adéquats pour le poste. c'est évidemment un moyen d'avoir une main d'oeuvre très bon marché et.... c'est à la limite de la légalité!!

donc soit il vous prend en stage avec des objectifs clairement définis et indépendamment du cleric manquant, soit il vous engage en cdd en remplacement du cleric, avec un vrai contrat de travail. ce qui sous-entend que vous ayez la qualité pour exercer en tant que cleric de notaire, ce qui d'après ce que vous dites n'est pas le cas, et votre emploi à ce titre serait illégal.

la pratique de votre notaire est plus que douteuse mais malheureusement assez répandue. de plus en plus de structures ont recours à des stagiaires en permanence pour exercer des fonctions qui nécessitent un réel poste. il est important de ne pas s'enliser dans ce type de situation inacceptable.

en outre vu les conditions qu'il vous propose je n'ai aucun mal à croire qu'il ne trouve

personne

:roll:

Image not found or type unknown

Par Ln, le 17/07/2004 à 14:25

:wink:

un p'tit tutoiement m'irait très bien Image not found or type unknown

bon, ça me rassure, j'ai pas l'impression d'être une folle .... ce n'est pas pour faire tout le boulot de la clerc qu'il me veut, c'est pour le côté " gérer l'étude" : répondre au téléphone, prendre les rendez vous, amener le courrier à la poste, lui amener les clients quand ils sont là

..... je ne pense pas que je vais faire grand chose de plus Image not found or type unknown

:cry:

S'il ne me propose pas un minimum financier, je vais lui dire niet, et adieu mon p'tit boulot Image not found or type unknown  
:roll:

je ne veux pas travailler pour ses beaux yeux 15 jours Image not found or type unknown

:P

Merci pour ces précisions Ha.Ou Image not found or type unknown, mais en gros, il ne faut pas que je m'attende à avoir plus de 30% du SMIC dans sa proposition.

Par Olivier, le 17/07/2004 à 17:17

Ben non, 30 % du SMIC c'est la limite en deça de laquelle il ne paye rien à l'URSAFF.... Donc en fait il se fait des couilles en or sur ton dos.... A ta place je le laisserais tomber si c'est vraiment un boulot que tu cherches, mais d'un autre côté, ton problème m'inspire deux réactions :

- 1) les relations dans le milieu du notariat (comme pour n'importe quelle profession) sont importantes, donc évite si c'est la carrière que tu vises de te faire des ennemis dès maintenant....
- 2) Si tu n'as pas d'autre proposition, 30% du SMIC c'est mieux que rien (à condition que ça ne te coûte pas plus)

J'ai moi même essayé de trouver chez un notaire cet été un emploi, mais je n'ai réussi à décrocher u'un stage de trois semaines, mais la rémunération n'est pas mon objectif principal moi c'est plus pour me constituer un carnet d'adresses dans le monde du notariat (cf mon profil pour connaître mes raisons...)

Par Yann, le 19/07/2004 à 09:38

:lol: :lol:

Eh oui l'argent c'est le nerf de la guerre!! Image not found or type unknown

Les stages sont vraiment trop peu rémunérés! Mais bon les employeurs n'y sont pas pour grand chose puisqu'ils ont des limites légales... C'est clair que lorsqu'on est étudiant on a besoin d'argent (sauf quelques exceptions). C'est pour ça que l'été je n'ai encore jamais fais de stage, certe je n'ai pas d'expérience professionnelle dans le domaine juridique, mais j'ai guère le choix si je veux tenir l'année financièrement.

Pour te répondre Olivier ici elle se fiche pas mal de ses relations puisqu'elle ne veut pas être notaire.

Vu ta situation, laisse tomber LN t'as déjà eu un stage, essaye de trouver autre chose de Wink.

mieux payé Image not found or type unknown

Par Ln, le 19/07/2004 à 10:45

Bah disons que le côté paye, ce n'est pas ce qui compte le plus, sinon je serai en agence d'interim et j'aurai un boulot, sans doute beaucoup plus "terre à terre" pour l'été mais qui paye lol. lol.

Image not found or type unknown

:evil:

Mais je ne veux pas avoir l'impression de travailler pour rien Image not found or type unknown .... parce que pour moi il ne s'agit plus d'un stage vu que je vais faire des trucs qui ne sont pas indispensable dans un lol. lol. lol.

stage chez un notaire Image not found or type unknown répondre au téléphone Image not found or type unknown .... et à lol. lol.

ce moment là je trouve qu'il se sert de moi Image not found or type unknown

Je voulais votre avis, pour savoir si justement c'est moi qui était dure, mais apparemment vous

avez le même avis. Image not found or type unknown

Je ne demande pas la lune, mais un minimum pour pas avoir l'impression de me faire en....

:)) :wink:

Image not found or type unknown

:wink:

donc s'il ne me propose pas le minimum que je souhaite je lui dirai clairement non Image not found or type unknown

Ce qui me plaisait dans cette idée c'était de joindre l'utile et l'agréable.

:))

Merci pour vos réponse Image not found or type unknown

Par Ln, le 27/07/2004 à 13:27

:?

A une semaine de devoir, peut être commencer le stage Image not found or type unknown, je viens d'avoir des nouvelles ....

Il m'a dit qu'ils donnaient 600 f par semaine ..... je lui ai répondu que ça couvrait à peine mes

frais d'essence Image not found or type unknown

Enfin on s'est quitté en bons termes, il m'a dit que si un jour je voulais refaire un stage .....

Image not found or type unknown c'est quand même gentil Image not found or type unknown

:wink:

Voilou je voulais vous le dire puisque z'avez été sympa de me répondre Image not found or type unknown

Par Yann, le 28/07/2004 à 11:17

:wink:

A ton service! Image not found or type unknown

Désolé que ça n'ai pas marché pour toi...